

# FORMATION A.I.P.R

## (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) (ENCADRANT)

### Objectif de formation

Obtenir l'examen A.I.P.R (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) « encadrant »

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable de (d) :

- Appliquer les consignes de sécurité liées au travail à proximité des réseaux.
- Connaître les obligations en termes de DT-DICT
- Respecter la législation en vigueur en matière de sécurité à proximité des réseaux.
- Appliquer la réglementation DT-DICT de juillet 2012

### Méthodes pédagogiques

Cette action de formation se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via internet.

### Public concerné

**Profil "encadrant"** : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). **Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».**

### Prérequis

- Aucun prérequis n'est obligatoire, mais la formation préparatoire à l'examen « Encadrant » est très vivement recommandée pour réussir le QCM
- Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique : ordinateur, clavier, souris, navigateur Internet.

**Durée formation** : 7 heures

**Durée** : 1 heure Examen

**Nombre de participants** : 1 à 8 maximum

**Coût** : 250 €

Accessibilité : Nos salles de cours ne permettent pas d'accueillir les personnes en situation de handicap.

Merci de contacter notre secrétariat pour une proposition adaptée

### DEROULEMENT DE LA SESSION

#### Avant l'examen « Encadrant » :

- Le participant sera installé devant un terminal informatique relié à la plateforme d'examen via une connexion internet.
- Le QCM se compose de 40 questions.
- Aucune question n'est éliminatoire.
- Pour chaque question, quatre réponses sont présentées dont :
  - Une seule correcte
  - Deux erronées
  - Une proposition systématique « je ne sais pas »
- Il est obligatoire de choisir une seule proposition de réponse à chaque question.
- Par défaut, la proposition « Je ne sais pas » est déjà cochée.
- Aucune question du questionnaire n'est éliminatoire.

#### Pendant l'examen « Encadrant » :

- Les deux premières questions sont « blanches », c'est à dire qu'elles ne comptent pas pour l'examen. Elles servent uniquement à permettre aux candidats de prendre en main l'application.
- 4 questions parmi les 40 proposées sont dites « prioritaires », avec un barème spécifique, mais ces questions ne font pas l'objet d'un marquage particulier lors de l'examen.
- Le barème des points est le suivant :
  - Bonne réponse : +2
  - « Je ne sais pas » : 0
  - Mauvaise réponse : -1 et -5 pour les questions dites « prioritaires ».
- Une seule question est proposée par écran.
- Une fois la réponse cochée pour la question en cours, il faut cliquer sur le bouton « Suivant » (en bas de l'écran) pour passer à la question suivante.
- Il n'est pas possible de revenir en arrière au cours de l'examen (**ne jamais utiliser la flèche de retour arrière**)
- Aucun document, ni téléphone, ni ordinateur, ni tablette ou tout autre support d'information ne peut être utilisé par les candidats au cours de l'examen.

#### Après l'examen « Encadrant » :

- Le score minimal pour valider l'examen : 60% du total des points maximum, 48/80 pour la catégorie « Encadrant ».
- A l'issue de l'examen, le candidat peut quitter son poste.
- Son résultat (examen réussi ou non) lui sera ensuite communiqué par le centre d'examen.

**DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION  
DE REUSSITE OU D'ECHEC**